

AUTORISATION PARENTALE

Saison 2026 - 2027

DÉCHARGE EN CAS D'ACCIDENT

COORDONNÉES DE L'ENFANT :

NOM.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

N° DE TEL (personne à prévenir).....

DISCIPLINE.....

AUTORISATIONS PARENTALES :

Autorise les cadres à prendre les mesures d'urgence qui s'imposent en cas d'accident.

Donne son accord, pour qu'en cas de nécessité urgente, le licencié puisse être hospitalisé, voir même opéré.

Donne son accord pour qu'en cas de blessures mineures le ou les responsables médicaux présents dans la salle puissent intervenir.

Accepté qu'à la suite d'un accident grave, le licencié soit dirigé vers le centre hospitalier désigné par le SAMU.

Madame, Monsieur.....

Le responsable légal du compétiteur référencé ci-dessus, assure avoir pris connaissance du contenu de ce document et s'engage à en accepter les clauses.

Daté et signé, pour acceptation

Et autorisation parentale

Cette autorisation reste valable pour l'ensemble du calendrier compétitif de la saison en cours.

CONSIGNES ET OBSERVATIONS :

Si cette autorisation n'est pas accordée et signée par les parents responsables du compétiteur, ce dernier se verra refuser sa participation à la rencontre sportive. Cette fiche « Autorisation Parentale, décharge en cas d'accident » devra accompagner le compétiteur sur les lieux de rencontres et devra être présentée au contrôle des licences.

Date:

Signature :

